



**AVENANT N°1 AUX IC
RAID LA TRANCHE / ÎLE DE RÉ
27/28 juin 2026
La Tranche-sur-Mer
Comité Départemental de Voile de Vendée
Grade 4 ou 5C**

Modification de l'IC Article 12.1

Départ au lièvre: devant la plage la ligne de départ est matérialisée par un bateau viseur arborant un pavillon CD Vendée au vent et un alignement de 3 bouées jaunes cet ensemble délimitera 3 zones de départ distinctes, le placement sur la ligne de départ en partant de la bouée sous le vent est : Windfoils, Wingfoils et windsurfs

Sur bateau viseur départ procédure

- (5' ↑ « Orange »)
- (3' ↑ « Conseil Départemental de Vendée »)
- (1' ↓ « Conseil Départemental de Vendée »)
- (0' ↓ « Orange ») départ derrière le lièvre Bateau arborant flamme « VENDEE MARINE » qui remonte au vent .

Le départ de la course sera donné en application de la règle 30.4:

Un concurrent ne doit pas se trouver dans le triangle déterminé par les extrémités de la ligne de départ et leurs prolongements et la première marque, une minute avant le signal de départ. Si un concurrent enfreint cette règle et est identifié, il sera disqualifié sans instruction.

Modification de l'IC Article 22

BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés comme suit:

- Bateaux sécurité
- Bateau porte Trimaran direction de course identifié par un drapeau « CDV 85 »
- Bateau Ré identifié par un drapeau « VILLE DE LA TRANCHE »
- Bateau lièvre identifié par un drapeau « VENDEE MARINE »
- Bateau viseur & départ » identifié par drapeau « VENDEE »
- Bateau arrivée identifié par un drapeau « SUPER U »

Affiché à 19h le 26/06.2026



**PARTENAIRE
OFFICIEL**



**PARTENAIRE
FÉDÉRAL**

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72.